

Discours de madame la préfète Josiane Chevalier
Présentation du Rapport d'activités des services de l'Etat 2013
Conseil général – Jeudi 26 juin 2014

Monsieur le président du conseil général
Mesdames et messieurs les conseillers généraux

J'ai plaisir pour la 3ème fois à venir vous présenter ce bilan d'activité des services de l'Etat.

Au-delà de cette obligation légale, c'est surtout un temps d'échange privilégié avec votre assemblée, Monsieur le Président.

Je profite de cette occasion pour remercier celles et ceux qui m'ont accueillie dans leur canton à différentes reprises avec beaucoup de prévenance, suivant en cela cette tradition de l'accueil tarnais.

Je vous remercie aussi Monsieur le Président pour votre écoute toujours bienveillante, frappée de pragmatisme, en ayant toujours le souci de dégager des solutions qui préservent l'intérêt général.

Je n'ignore pas que cette présentation intervient dans un contexte particulier qui génère chez vous des inquiétudes, des questionnements, des réflexions.
Je veux parler bien sûr de la réforme territoriale.

C'est légitime surtout lorsque l'on est des serviteurs de l'intérêt général et lorsque l'on consacre le meilleur de soi-même à son territoire et à ses habitants.

Comme je l'ai indiqué samedi, il ne m'appartient pas à ce stade, de vous en dire bien plus que les grandes lignes que vous connaissez déjà.

Deux projets de loi ont été présentés en conseil des ministres le 18 juin et déposés au Sénat.

Celui qui concerne les régions sera examiné début juillet et celui relatif aux départements et intercommunalités devrait être présenté en octobre.

Cette réforme poursuit 3 objectifs principaux :

- un objectif de simplification, simplifier et clarifier le rôle des collectivités locales
- un objectif économique, faire des territoires les moteurs du redressement économique du pays

➤un objectif de justice sociale, renforcer les solidarités territoriales et humaines.

Le gouvernement a engagé une réflexion avec les élus pour moderniser le système des dotations aux collectivités, leur donner de la visibilité sur leurs ressources et améliorer l'efficacité de la dépense publique.

Des solutions spécifiques seront prévues pour les territoires faiblement peuplés et pour les zones de montagne pour ce qui concerne le renforcement de l'intercommunalité.

Dans la mesure où le parlement devra débattre, il ne m'appartient pas d'aller au-delà.

Je reviens donc à l'exercice classique de présentation du rapport d'activité.

Je suis accompagnée, de l'équipe préfectorale et de l'ensemble des chefs de services de l'Etat. C'est un signe à la fois de l'excellence des relations que nous entretenons mais aussi le témoignage de l'intérêt que nous portons au conseil général. C'est enfin l'expression de la fierté qui est la mienne d'animer les services de l'Etat dans le Tarn.

L'année 2013 a encore été riche d'actualités, d'initiatives, d'actions.

J'ai poursuivi et approfondi ma connaissance des territoires et des entreprises tarnaises. Je peux constater le chemin parcouru et les actions mises en place sur le terrain, concrètement au service des tarnais, grâce au travail des services de l'Etat mais aussi grâce aux partenariats avec les élus, les chefs d'entreprises, les responsables associatifs, les représentants de la société civile dans toutes ses composantes.

Durant cette année 2013, l'Etat, dans le Tarn comme sur l'ensemble du territoire national conformément aux directives du Président de la République, s'est engagé avec volontarisme notamment dans quatre domaines essentiels pour nos concitoyens.

Le premier concerne évidemment le **soutien à l'économie et l'emploi (I)**, priorité parmi les priorités.

Parallèlement, en cette période de difficultés économiques, **la cohésion sociale et la protection des populations (II)** revêtent une importance particulière. De la prévention du décrochage scolaire à la lutte contre la délinquance, en passant par la structuration des politiques sanitaires, les attentes sont fortes, le champ d'action est vaste.

Toutes ces actions doivent être placées dans une vision prospective. L'Etat a

poursuivi, à vos côtés, les réflexions sur **l'aménagement du territoire (III)**.

Pour mener à bien toutes ces missions dans un contexte d'évolution permanente l'Etat s'adapte et **modernise l'action publique (IV)**.

Je ne vais pas ici vous faire un exposé exhaustif de tous les sujets présentés dans le document qui vous a été remis, mais insister sur quelques aspects et actions particulièrement importants et emblématiques de l'action de l'Etat.

I - Soutien à l'économie et à l'emploi

J'ai souhaité vous rendre destinataire, il y a quelques jours d'une lettre thématique sur l'emploi.

Il ne vous aura pas échappé que j'ai souhaité y parler positivement de l'emploi à travers des témoignages de chefs d'entreprise ou de bénéficiaires des mesures mises en place depuis deux ans.

En 2013, il y a eu ces deux mesures phares que sont les emplois d'avenir et les contrats de génération.

En matière **d'emplois d'avenir**, la mobilisation de tous a finalement permis non seulement d'atteindre l'objectif qui avait été fixé pour le Tarn (528), mais de le dépasser, avec 647 contrats au bénéfice des jeunes. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Ce premier semestre 2014 a été moins dynamique, c'est pour cela que j'ai souhaité à nouveau sensibiliser tous les employeurs potentiels. Je considère que c'est une obligation morale envers ceux qui ont le plus de mal à entrer sur le marché de l'emploi. Lisez ce qu'en disent les jeunes bénéficiaires, c'est une excellente mesure car elle est accompagnée par la formation, condition de l'insertion durable.

Grâce à l'engagement des entreprises ce sont aussi 125 **contrats de génération** recensés dans les entreprises de moins de 300 salariés et plus de 300 embauches sur trois ans prévues dans les entreprises de plus de 300 salariés.

Aucune potentialité de recrutement ne doit être négligée, il en va de notre responsabilité collective.

Le soutien de l'économie et de l'emploi passe en effet inévitablement par un soutien fort aux futurs acteurs de notre économie : les jeunes.

C'est pourquoi il est essentiel de **valoriser les filières d'apprentissage ou d'alternance** qui permettent des échanges intergénérationnels, des transferts de savoir faire et de savoir être. Ces filières permettent d'accéder à l'emploi plus facilement.

Notre devoir c'est aussi de poursuivre nos efforts pour favoriser les relations entre entreprises et école.

La loi de refondation pour l'école de la république de juillet 2013 permet aux établissements de second degré de mettre en place un parcours individuel d'information d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel .

J'ai eu l'occasion de participer à des conférences, visites, événements permettant de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes (job dating, conférence de presse pour la semaine de l'industrie, et conférence de presse pour le semaine de l'apprentissage par l'alternance). Ces événements ont mis en exergue la multitude des acteurs locaux qui se réunissent et agissent pour l'emploi et la jeunesse.

Mais le soutien à l'économie et à l'emploi passe aussi par la valorisation de notre artisanat, de notre industrie, au plus près du terrain et des femmes et des hommes de grandes qualité et compétences qui chaque jour se battent pour faire vivre leurs entreprises, de toutes tailles.

Pour les valoriser l'Etat doit notamment leur permettre d'**accéder aux marchés publics**. La réflexion que j'ai voulu engager dès fin 2012 s'est poursuivie en 2013 et a abouti à la diffusion d'un document pratique d'information sur les dispositions du code des marchés publics, relayé par les fédérations professionnelles et les chambres consulaires.

Dans le même objectif, M. Jean Lou Blachier, médiateur des marchés publics, a choisi le département du Tarn parmi les départements pilotes pour créer un réseau d'**ambassadeurs des marchés publics**. C'est par le dialogue entre les entreprises et les services de l'Etat à tous les niveaux de responsabilité que les difficultés pourront être repérées, analysées et surmontées.

Au plus près du terrain, encore, j'ai installé le 23 septembre 2013 le **comité départemental de la filière forêt-bois**, instance de concertation entre tous les acteurs de la filière, mobilisés dans un plan d'action au service des industriels locaux de transformation du bois, en lien aussi avec les propriétaires de parcelles privées.

Les collectivités territoriales acteurs proches de la population ont également un rôle important à jouer pour dynamiser l'activité économique et à ce titre elles doivent aussi être aidées. L'Etat doit leur faciliter l'accès aux crédits dans de bonnes conditions, c'est le rôle de la **cellule de suivi de la dette des collectivités locales**.

Simultanément, la **dotation d'équipement des territoires ruraux** (DETR) doit leur permettre d'entreprendre des projets qui auront inévitablement des conséquences positives sur la population et sur les entreprises. Ce sont plus de 6 millions d'€ qui ont ainsi été directement injectés dans l'économie locale avec un effet levier très important.

Une étape décisive a été franchie avec la mise en œuvre du pacte de

responsabilité et de solidarité. Je le rappelais samedi à l'AG des maires.
C'est avant tout, un changement d'état d'esprit : conseiller, prévenir, accompagner plutôt que d'exercer un contrôle sanction.
Je vous ai également rendu destinataire de la présentation que j'ai faite à Réalmont.

Ce pacte repose essentiellement sur trois leviers :

- le premier : alléger le coût du travail et la fiscalité des entreprises pour dégager des marges de manœuvre pour investir et créer des emplois, par exemple, suppression de la contribution sociale de solidarité des entreprises (C3S) en 3 ans, ainsi que de la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés.

- Le deuxième : réduire les prélèvements salariaux pour mieux rémunérer le travail ; cela passera par l'abaissement des cotisations sociales payées par les salariés, ainsi que l'allègement de la fiscalité sur les ménages modestes. Ce sont des mesures pour améliorer le pouvoir d'achat et ainsi favoriser la consommation.

- Le troisième : amplifier le « choc de simplification » dans de nombreux domaines qui affectent la vie des entreprises.

Ce pacte va consacrer des moyens importants et va demander une réduction des dépenses publiques.

Cette bataille pour l'emploi, elle appelle audace et créativité .

Favoriser le développement économique, c'est aussi créer les échanges et donc la mobilité des acteurs. En soutenant le **plan rail et l'aménagement de la RN 88**, l'Etat s'engage aux côtés des forces vives du département et de la région. Ces aménagements auront un rôle important dans la maillage du territoire en assurant le désenclavement du sud du Massif Central et faciliteront les relations entre les pôles économiques.

2014 aura été aussi l'année des grandes décisions pour la **liaison autoroutière entre Castres et Toulouse**.

La décision ministérielle signée le 22 avril 2014 par F.Cuvillier, secrétaire d'Etat aux transports, aura été un signe fort pour notre département.

Je me souviens, M.Montsarra, vous m'aviez interpellée ici même en octobre 2012, me disant « j'espère que vous serez la préfète qui verra aboutir ce dossier ».

Vous voilà exaucé !

Le calendrier est serré mais nous le tiendrons !

Je le disais dans mon propos introductif, les efforts menés dans la lutte pour l'emploi

et le développement économique doivent s'accompagner de mesures de cohésion sociale et de protection des populations.

C'est le deuxième grand volet d'action des services de l'État.

II - Protection des populations et cohésion sociale.

Il ne peut y avoir de cohésion sociale réelle et durable sans sécurité.

Protéger la population c'est l'aider au mieux en cas de pauvreté, de recherche d'emploi, mais c'est aussi lutter contre la délinquance, les inondations, le décrochage scolaire, etc...

Les grands volets de notre action sont toujours la prévention et la répression ainsi que la gestion des crises lorsqu'elles surviennent.

En matière de prévention, l'Etat doit accompagner les élus au quotidien et renforcer sa proximité avec les citoyens, dont l'implication est primordiale, dans tous les domaines : **sécurité civile, sécurité publique, prévention sociale.**

Pour permettre aux élus d'agir avec efficacité en situation de crise, j'ai souhaité que soit mis en place un dispositif de sensibilisation et d'information à destination des maires, sur la mise en place des **plans communaux de sauvegarde**, en coopération avec l'association des maires. Je l'ai rappelé aux maires samedi, toutes les communes du Tarn sont concernés et la marge de progrès est considérable...

Le 4 septembre 2013, j'ai cosigné avec les procureurs de la République et le président de l'association des maires, un **protocole en matière de prévention de la délinquance.**

Les violences urbaines auxquelles nous avons eu à faire face en 2013, à Castres, Albi, Lavar, nous ont conduit à engager, parallèlement à l'action policière d'enquête, le dialogue et la concertation avec la population et les habitants des quartiers concernés.

Plus récemment, Aussillon et Mazamet ont été concernés.

Et j'ai proposé aux maires de ces deux communes et au maire d'Albi d'organiser des réunions publiques pour écouter et informer les habitants.

C'est bien cela la proximité citoyenne, il faut la mettre en action. C'est exigeant mais c'est à ce prix que l'on redonnera confiance aux populations.

Un travail de proximité avec les commerçants a également été organisé, en concertation avec le réseau consulaire.

Et parce que les secteurs ruraux ne sont pas toujours épargnés par la délinquance, un plan départemental de lutte contre les vols dans les exploitations agricoles a été validé

et a d'ores et déjà permis l'interpellation de quelques fauteurs de trouble.

En matière de sécurité, il est aussi important de ne pas oublier la **sécurité routière**. En 2013 le nombre de tués sur les routes tarnaises est de 24, soit un de moins qu'en 2012.

Notre vigilance commune sur ce sujet doit être renouvelée en permanence. Le travail en partenariat doit être poursuivi pour sensibiliser les conducteurs de tous âges aux risques qu'ils encourent et font courir aux autres usagers de la route.

Les résultats de ce premier semestre font apparaître une légère hausse, c'est pourquoi il ne faut pas baisser la garde.

La cohésion sociale, c'est aussi la protection des populations les plus fragiles.

Le Tarn compte près de 16% de sa population sous le seuil de pauvreté.

Le **plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale** adopté le 21 janvier 2013 par le comité interministériel de lutte contre les exclusions, a fait l'objet d'une déclinaison au niveau régional et départemental directement inspirée par les conclusions des trois réunions thématiques qui se sont tenues en novembre à Albi, Labruguière et Gaillac.

Dans cette lutte, l'Etat agit bien sûr au côté du conseil général, comme c'est le cas dans le cadre du 4ème **plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées**, approuvé le 22 juillet 2013.

L'Etat a su prendre des initiatives en la matière, notamment par un soutien très significatif (180 000 €) de l'ANAH aux travaux d'humanisation de la maison des femmes à Albi, l'extension du foyer des jeunes travailleurs d'Albi, un **travail sur le logement indigne** dans trois intercommunalités du sus-ouest tarnais.

La question de l'habitat concerne également les gens du voyage. Le **schéma départemental d'accueil des gens du voyage**, approuvé le 11 décembre 2013, fixe le cadre de l'accueil et de l'accompagnement de ces populations. Il confirme par ailleurs la nécessaire création de deux aires de grand passage (le long des grands axes de transit A68 et RN 126).

Dans ce domaine aussi j'ai veillé à la concertation avec les collectivités, qui ont un certain nombre de responsabilités en la matière.

D'une façon générale, la scolarisation est facteur d'intégration et de cohésion sociale, c'est une évidence et pourtant le décrochage scolaire concerne toutes les composantes de la société.

C'est la raison pour laquelle, en vue de l'atteinte de l'objectif fixé par le président de la République de diviser par deux le nombre de « décrocheurs » avant 2017, la mise en place de groupes de prévention du décrochage scolaire a été généralisée dans

chaque collège et lycée du département.

L'engagement des chefs d'établissement et des enseignants doit être souligné et salué.

Enfin, j'ai été frappée de voir à quel point l'an passé, vos questions tournaient autour des **problématiques de santé**. Sur ces sujets, l'ARS s'est à vos côtés particulièrement investie en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Des places ont été créées. Des équipes territoriales de prévention du vieillissement sont également en place parce que la prise en charge du vieillissement est un véritable défi de société. Un projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement devrait voir le jour d'ici la fin de l'année.

Une attention particulière est portée aussi aux MSP pour lesquelles une belle dynamique est en cours dans notre département. C'est un enjeu d'aménagement du territoire.

Toutes ces politiques et toutes ces actions relèvent du même objectif, l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population.

Elles ne peuvent être menées de façon cloisonnée. L'État a le devoir d'orchestrer la mise en perspective de ces politiques et d'accompagner ses partenaires dans une vision prospective.

III - Aménagement du territoire, environnement, patrimoine.

L'aménagement du territoire est une composante importante de cette prospective, car il résulte de réflexions à moyen et long terme, menées en concertation. L'organisation des territoires et de leurs instances décisionnelles a une incidence directe sur la mise en œuvre des actions.

Parmi les réflexions essentielles en cours, qui engageront l'avenir et l'évolution des territoires pour les décennies prochaines, il faut citer l'intercommunalité et les schémas de cohérence territoriale.

Le **comité de pilotage InterScot** a été installé en 2013, en partenariat avec le conseil général et l'association des maires.

Six territoires tarnais disposent d'un SCOT approuvé ou en voie de l'être. L'ensemble du territoire départemental devra être couvert au 1^{er} janvier 2017 et le dynamisme enregistré dans ce domaine me rend confiante quant à l'atteinte de l'objectif, même si tout n'est pas toujours facile. J'ai abordé ce sujet important avec les présidents des communautés de communes du Tarn le 18 juin dernier.

J'attache une importance toute particulière à cette démarche, qui permet l'articulation des politiques publiques en prenant en compte tous les enjeux : urbanisme, habitat, développements économique, agricole et sanitaire, désenclavement, et également la transition énergétique.

La mise en place du **plan de rénovation énergétique de l'habitat** (PREH) touche 3 domaines : l'écologie, le social et l'économie.

L'écologie car ce plan a pour enjeu de diminuer la consommation d'énergie pour lutter contre le changement climatique, le domaine social car il lutte contre la précarité énergétique et économique car il doit permettre de maintenir au plan national 75 000 emplois non délocalisables, dont une grande partie dans les entreprises artisanales. Or nous savons que le tissu des PME est le socle de l'emploi local.

La préservation de l'environnement ne doit pas être un frein au développement économique. Au contraire, il peut s'agir d'une véritable opportunité de création d'activité, au bénéfice des secteurs industriels et agricoles. A nous tous de savoir saisir l'occasion de conjuguer formation professionnelle d'une main d'œuvre locale, développement et innovation dans nos entreprises et meilleures conditions de travail et de vie dans un environnement préservé pour les générations futures

Lorsque des contraintes s'imposent, par exemple aux agriculteurs en matière de zones vulnérables, les services de l'Etat ont le devoir d'accompagner ceux-ci. C'est ce qui est fait en lien avec les professionnels et la chambre d'agriculture.

Le réseau des chambres consulaires est d'ailleurs un partenaire essentiel pour l'Etat notamment par le rôle de relais entre les professionnels et l'Etat. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité formaliser les objectifs et méthodes de travail entre les services de l'Etat et les chambres consulaires.

Un **protocole a été signé avec la chambre d'agriculture, et dernièrement avec la chambre de commerce et d'industrie**. La même démarche est engagée avec la chambre des métiers.

De même les collectivités se trouvent parfois confrontées aux difficultés de mise aux normes. En matière d'**assainissement**, j'ai demandé à la DDT du Tarn de réaliser et diffuser une note méthodologique sur le sujet, toujours en association avec l'agence de l'eau, le conseil général, l'association des maires.

Le Tarn possède un patrimoine historique et artistique important, qui ne se « limite » pas aux sites majeurs que sont la cité épiscopale d'Albi et les villages labellisés plus beaux villages de France, par exemple.

En décembre 2013 j'ai, par arrêté préfectoral, classé Castres comme commune touristique. C'est la reconnaissance d'un pôle touristique dynamique pour l'arrondissement sud et le département, générateur d'activité économique également.

Le territoire « vignoble gaillacois, bastide et val d'Adou » est engagé dans une démarche de labellisation « pays d'art et d'histoire », avec le concours des services et des financements du ministère de la culture, des élus locaux et des services du conseil général.

La culture, c'est aussi un élément structurant du territoire. Des crédits importants sont

consacrés par la DRAC tant au niveau patrimonial (travaux conséquents pour la cathédrale d'Albi, pour celle de Lavaur, à Castres également) et un appui à un certain nombre de structures.

La 2ème labellisation « maison des illustres » à Sorèze, après celle du château du Cayla à Andillac est un signe supplémentaire du rayonnement culturel du Tarn.

Tout ce qui a été exposé jusqu'à présent représente beaucoup d'énergie, d'engagement, de compétences, à mobiliser tant par les services de l'Etat que par ses partenaires.

Or l'évolution du contexte dans lequel nous intervenons nous oblige à évoluer. L'Etat a le devoir d'adapter ses structures et son fonctionnement aux nouvelles exigences de notre société.

L'Etat continue donc en permanence de s'adapter, se moderniser, se remettre en question, anticiper et innover.

IV - La modernisation de l'action publique

Il ne s'agit pas de moderniser pour moderniser, mais de moderniser pour mieux répondre aux attentes de la population. Car la raison d'être des services de l'Etat, c'est de servir la population, dans la neutralité et le respect de l'intérêt général.

C'est l'objet du développement de la télé-médecine qui fait partie des mesures du pacte santé territoire en vue d'améliorer l'accès aux soins spécialisés, d'éviter des déplacements inutiles.

Comment ne pas évoquer là, le fait que le sud du Tarn a été sélectionné pour répondre à un appel à projet national « territoires de soins numériques » qui couvre toutes les applications de la e-santé.

La modernisation de l'action publique est un processus. Il n'y a plus d'administration dont l'organisation peut être figée pour 5 ou 10 ans. L'Etat doit anticiper et accompagner les évolutions du monde, y compris dans sa manière de communiquer et d'informer.

Concrètement il s'agit, au plus près des citoyens, de mettre en place des organisations et des outils leur facilitant la vie et leur donnant facilement accès aux droits qui sont les leurs.

Ceci passe notamment par la dématérialisation des procédures administratives.

L'objectif est multiple : financier, économique, écologique.

Par exemple cela doit permettre une gestion plus performante des recettes et des dépenses locales, ainsi que le paiement accéléré et efficace des fournisseurs (notamment dans le paiement des marchés publics).

Mais le développement des nouvelles technologies peut aussi s'avérer utile en matière de sécurité. L'application AGIORPA, développée par des jeunes ingénieurs issus de l'école des mines d'Albi Carmaux, permet aux commerçants de se connecter à un réseau d'alerte pour lutter contre les agressions.

La dématérialisation a également pour avantage de sécuriser davantage les documents personnels administratifs comme **le nouveau permis de conduire** et par la même occasion d'unifier nos procédures au sein de l'union européenne comme en témoigne le titre de séjour sécurisé.

L'Etat doit également s'assurer d'une bonne diffusion des informations auprès des citoyens, usagers, clients.

Ceci suppose une communication élargie aux canaux utilisés par les jeunes notamment, tout en demeurant accessible de façon plus traditionnelle.

L'objectif est de développer un service numérique complet, gratuit et accessible.

Les services de l'Etat communiquent grâce au site internet, mais sont également présents via le compte Facebook de la préfecture et le compte Twitter.

Moderniser c'est aussi réformer des méthodes de travail.

C'est notamment le cas de la politique immobilière de l'Etat, avec la mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

C'est un aspect important de la modernisation de l'Etat, pour améliorer les conditions de travail des agents et les conditions d'accueil du public, dans un contexte budgétaire tendu et la nécessité de rationaliser le fonctionnement des services en adéquation avec la politique énergétique de l'Etat.

En 2013 trois opérations importantes ont été menées à bien à Albi:

le regroupement de l'UT DREAL et de la DDT, à la cité administrative, le relogement de la DT ARS dans le bâtiment de l'UT DIRECCTE et le relogement de la DASEN dans les locaux libérés par la DT ARS.

La démarche se poursuit en 2014, puisque la préfecture s'apprête à accueillir les agents du STAP, à la rentrée.

Enfin, moderniser l'Etat c'est aussi faire évoluer les modes de fonctionnement entre les services mêmes de l'Etat, pour mieux les coordonner, éviter les doublons, accélérer les procédures. C'est le sens du travail en mode projet pour les dossiers structurants.

Dans cet esprit j'ai réuni, récemment, en séminaire les cadres de la préfecture et des directions départementales des territoires et de la cohésion sociale et de la protection

des populations, lors d'une journée d'échange et de cohésion, au cours de laquelle les fonctionnaires ont été amenés à réfléchir à l'adéquation de leur action aux attentes des citoyens.

Des chefs d'entreprise, des élus et le président d'une chambre consulaire y participaient.

Cette ouverture vers l'extérieur a été très enrichissante.

En conclusion,

J'ai insisté à plusieurs reprises dans mon intervention sur la nécessaire et indispensable collaboration qui doit exister en l'Etat et les acteurs politiques, économiques, sociaux.

Car en effet comme l'a affirmé Jean de la Fontaine, « **toute puissance est faible, à moins que d'être unie** ».

En cette période difficile où il est important de soutenir la confiance de nos concitoyens en l'avenir, il est plus que jamais indispensable de travailler ensemble et d'unir nos puissances et nos compétences, dans l'intérêt commun.